

REGLEMENT JEU-CONCOURS DE DESSIN

« Dessine-moi le véhicule du futur »

Article 1 : Cadre du concours

Dans le cadre du Forum Ambition Climat, Epernay Agglo Champagne organise un concours dessin à destination de tous les élèves et toutes les classes d'écoles élémentaires scolarisés dans un établissement public ou privé du territoire. Le thème choisi est « véhicule du futur ». Le concours consiste à proposer un dessin qui illustre le mode de déplacement du futur, le plus écologique possible. La délibération du jury du concours et la remise de prix s'effectueront le 12 octobre 2024 au Palais des fêtes.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours propose deux formes d'inscription :

- Une inscription individuelle est possible pour tous les élèves d'écoles élémentaires scolarisés dans un établissement public ou privé du territoire d'Epernay Agglo Champagne (tranche d'âge : 5-11 ans),
- Une inscription collective, par classe, est possible pour toutes les classes des écoles élémentaires publiques et privées situées sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne (du CP au CM2).

Le règlement sera disponible sur le site Internet d'Epernay Agglo Champagne à partir du 16 septembre 2024. La participation au concours est gratuite. Il n'y a aucune limite de participants.

Article 3 : Procédure de participation

Pour participer au concours, les élèves devront réaliser un dessin sur le thème "le véhicule du futur" et lui donner un titre.

La participation se limite à un dessin par élève pour une inscription individuelle et un dessin par classe pour une participation collective. Les élèves d'une classe participante peuvent également s'inscrire à titre individuel.

Le format à respecter est le suivant :

- Pour une inscription individuelle : A4,
- Pour une inscription collective : A1.

La peinture, les crayons de couleur, les pastels, les feutres sont les outils acceptés.

Au dos de chaque dessin devra figurer :

- Pour une participation individuelle : le nom, l'adresse personnelle de l'enfant, le téléphone, le mail des responsables légaux, le nom de l'école et la classe,
- Pour une participation collective : le nom de l'école, la classe, l'adresse postale de l'établissement, le numéro de téléphone de l'établissement ainsi que l'adresse courriel de l'établissement.

Pour une participation individuelle, les dessins seront collectés par Epernay Agglo Champagne et l'association Terre Avenir le samedi 12 octobre entre 10h00 et 15h00, au Palais des fêtes d'Epernay, sur le stand dédié à cet effet.

Pour les inscriptions par classe, les dessins pourront être déposés :

- Auprès de l'association Terre Avenir au Palais des fêtes les 10 et 11 octobre de 10h à 18h,
- Ou à l'Hôtel de communauté d'Epernay Agglo Champagne du 7 au 11 octobre sur les horaires d'ouverture,
- Ou à la Maison de communauté d'Epernay Agglo Champagne du 7 au 11 octobre sur les horaires d'ouverture,
- Ou le samedi 12 octobre entre 10h00 et 15h00, au Palais des fêtes d'Epernay, sur le stand dédié à cet effet.

Article 4 : Sélection des gagnants

Pour les participations individuelles

Il y aura 2 gagnants pour chaque catégorie de participant :

- Catégorie cycle 2 : CP, CE1, CE2,
- Catégorie cycle 3 : CM1, CM2

Les lauréats seront déterminés par un jury composé d'un ou deux élu(s) d'Epernay Agglo Champagne, un instituteur et un membre du Club climat et Environnement.

Pour chacune des catégories, un premier prix et un deuxième prix seront attribués. Les lots seront les suivants :

- 1^{er} prix : un bon d'achat pour un vélo et un casque
- 2^{ème} prix : un bon d'achat pour un casque

Pour les participations collectives

Il y aura une classe gagnante pour chaque catégorie de participant :

- Catégorie cycle 2 : CP, CE1, CE2,
- Catégorie cycle 3 : CM1, CM2

Une croisière scolaire sur le Bateau Champagne Vallée, situé à Cumières, sera financée par Epernay Agglo Champagne pour les deux classes gagnantes. Le transport pourra être assuré par la régie des cars scolaires d'Epernay Agglo Champagne sous réserve de disponibilité. Cette animation sera à programmer au printemps 2025, le choix de la date sera à convenir avec les deux classes gagnantes, le Bateau Champagne Vallée et Epernay Agglo Champagne.

Lors de la croisière, des exercices pédagogiques et des commentaires seront proposés aux élèves et adaptés selon leur âge, en lien avec les programmes de l'Education Nationale. Ils pourront découvrir la faune et la flore, le fonctionnement d'une écluse, le cycle de l'eau...

Article 5 : Remise ou retrait du lot

L'ensemble des participants seront invités à la remise des prix le samedi 12 octobre 2024 à 16h. A cette occasion, un goûter sera offert par Epernay Agglo Champagne.

Les prix seront à récupérer sur place, à l'issue du concours. En cas d'impossibilité, les prix pourront être récupérés au plus tard le 31 octobre 2024 à l'accueil de l'Hôtel de Communauté d'Epernay Agglo Champagne. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté avant le 1^{er} novembre, ne sera plus autorisé à réclamer son lot. Dans ce cas, le lot ne sera pas réattribué. Les prix sont incessibles. Ils devront être acceptés tels quels.

Article 6 : Cadre de diffusion et d'exposition des photographies présélectionnées

Les dessins des lauréats seront affichés dans l'exposition du Forum Ambition Climat, au Palais des Fêtes du 12 au 15 octobre 2024. Par la suite, les dessins seront numérisés et mis en ligne au plus tard le 16 octobre 2024 sur le site internet et la page Facebook d'Epernay Agglo Champagne.

Les dessins pourront être diffusés sur les supports de communication d'Epernay Agglo Champagne. Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter du 12 octobre 2024.

Article 7 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et la loi RGPD du 20 juin 2018, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à Epernay Agglo Champagne. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément Epernay Agglo Champagne à publier gracieusement, sur ses documents d'information et de communication liés au présent jeu-concours, leur identité (prénom), ainsi que leur classe et leur établissement scolaire.

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des lauréats.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Epernay Agglo Champagne, Place du 13^{ème} Régiment de Génie, 51200 Épernay.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le fait de concourir entraîne l'acceptation des parents (ou du représentant légal) de la participation de leur enfant au concours et implique l'acceptation totale du présent règlement.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. Epernay Agglo Champagne se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Ce règlement peut être consulté sur le site d'Epernay Agglo Champagne www.epernay-agglo.fr.

Article 9 – Droit à l'image

Par la participation au concours, les participants autorisent Epernay Agglo Champagne ou un tiers (photographes, journalistes...) mandaté par Epernay Agglo Champagne à les photographier.

Ils acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre d'une communication internet externe réalisée par Epernay Agglo Champagne, d'un partage d'information notamment sur le site internet d'Epernay Agglo Champagne, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée, ni de territoire.

Les légendes accompagnant la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants.

En conséquence de quoi, les participants renoncent expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre d'Epernay Agglo Champagne qui trouverait son origine dans l'exploitation des images dans le cadre précité.

Article 10 - Réserve

Epernay Agglo Champagne ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

Epernay Agglo Champagne se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout usager qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.